



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 27/02/2025

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 21/02/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 15 - Votants : 15

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ , Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjointes au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, , Mme Sylvie CHATELLIER, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, M. Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2025-02-27-010 – Emprunt pour des panneaux photovoltaïques

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal a émis le souhait d'équiper la toiture de l'école de panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 1 600 m² répartie comme suit :

- Un 1^{er} système sur environ 150 m² qui permettrait de faire de l'autoconsommation propre à l'école elle-même,
- Un 2nd système, sur le reste de la surface, qui permettrait de faire de l'autoconsommation collective, répartie sur l'ensemble des bâtiments communaux dans un rayon de 2 km.

Considérant que cette installation couvrira les 2/3 de la consommation globale électrique de la collectivité, soit en économie d'énergie soit en revente du surplus de production,

Considérant que pour financer cette installation (342 000 €) et ses études (8 000 €), un recours à un emprunt de 350 000 € est nécessaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à un emprunt de 350 000 €



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Le Maire
Stéphane ENTÈME